

→ Formation continue

Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)



→ Objectifs

Le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) permet de s'inscrire dans les formations post Baccalauréat en vue d'accéder à un projet de formation ou de réaliser un projet personnel et/ou professionnel.

Les enseignements dispensés apportent aux stagiaires les connaissances requises pour obtenir le diplôme qui est l'équivalent du Baccalauréat.

→ Public

Tout candidat ne possédant pas le baccalauréat et ayant les pré-requis pour l'accès à la formation et désirant acquérir le DAEU.

- DAEU A : niveau seconde générale ;
- DAEU B : niveau 1^{ère} scientifique.

→ Conditions d'admission

Sont admis à s'inscrire à l'Université, en vue de préparer ce diplôme, les candidats ayant interrompu leurs études initiales depuis deux ans au moins, et satisfaisant à l'une des conditions suivantes :

- avoir vingt ans au moins au 1^{er} octobre de l'année de délivrance du diplôme et justifier à cette même date de deux années d'activité professionnelle, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation sociale ;
- avoir vingt-quatre ans au moins au 1^{er} octobre de l'année de délivrance du diplôme ;
- ne pas être détenteur d'un baccalauréat ;

Sont assimilés de plein droit à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation sociale et pour la durée correspondante :

- toute période consacrée à l'éducation d'un enfant ;
- l'inscription au Service de l'emploi et de la formation ;
- la participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification ;
- l'exercice d'une activité sportive de haut niveau.

L'inscription définitive est réalisée à l'issue d'un entretien individuel obligatoire qui devra mettre en adéquation les objectifs, le niveau, la disponibilité et l'intérêt du stagiaire.